



# ' Allier Socialiste

N°1 - juin 2013

L'Allier Socialiste reprend sa parution au moment où François HOLLANDE et Jean-Marc AYRAULT entament leur deuxième année à la tête de l'Etat et du gouvernement.

Les engagements pris en 2012 pendant la campagne électorale sont tenus et les réformes annoncées sont progressivement réalisées (refondation de l'école, création de la banque publique d'investissement, rétablissement de l'ISF, droit au mariage pour tous les couples, ...).

Pour autant la montée du chômage qui se poursuit ainsi que la stagnation du pouvoir d'achat suscitent dans la population inquiétude et insatisfaction.

Certes, si l'on considère l'état catastrophique dans lequel la droite a laissé l'économie et la société françaises, chacun comprend bien que le redressement de notre pays ne peut pas se faire en quelques semaines. Mais nos concitoyens veulent maintenant constater les premiers résultats de la politique pour laquelle ils font des efforts, même justes.

Dans cette période le Parti Socialiste doit jouer pleinement son rôle, à la fois pour expliquer les mesures prises et en montrer la cohérence, pour faire "remonter" les aspirations populaires afin d'adapter la politique suivie, et pour mobiliser les acteurs publics et privés, économiques et sociaux. La réussite des emplois d'avenir (auxquels est consacré ce premier numéro) et des contrats de génération, la compétitivité de nos entreprises pour réduire le chômage, la qualité et l'efficacité de nos services publics sont l'affaire de toutes et de tous.

L'avenir de la France ne peut cependant pas s'envisager en dehors de la construction européenne. Nous devons dire ce que nous attendons et ce que nous proposons pour avancer dans le sens d'une véritable union politique, économique et sociale.



C'est l'objet de la convention qu'a organisée notre parti, à laquelle chacun a pu participer.

Amitiés socialistes,  
Jean MALLOT  
Premier secrétaire de la Fédération de l'Allier du PS

L'Allier socialiste,  
journal de la Fédération de l'Allier du Parti socialiste  
N°1 - Juin 2013

12, rue Lucien Menut - BP 3102  
03105 MONTLUCON CEDEX

Directeur de la publication : Jean MALLOT

Rédacteur en chef : Sébastien BECOULET, Secrétaire fédéral à la communication

Impression : Typocentre - Rue Benoit d'Azy - BP 1117 - 03103 MONTLUCON

Dépôt légal Mai 2013 N°ISSN : 0221-7147

Nous remercions Denis Gonenc, Jean-Louis Grotto et toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro

# Décryptage - Emplois d'Avenir : un « avenir » pour les jeunes

Avoir entre 16 et 25 ans en 2013, être sorti du système scolaire sans ou avec très peu de qualification et vouloir entrer sur le marché du travail .... tout un programme... C'est l'objectif des emplois d'avenir mis en place par le gouvernement et qui traduisent l'engagement fort de François Hollande en faveur de la jeunesse. L'ambition : créer 100 000 emplois d'avenir dès 2013 et 150 000 d'ici 2014. Les emplois d'avenir doivent permettre à un jeune peu ou pas qualifié de penser plus sereinement à son avenir.

Alors que la société française fait face à un chômage de masse depuis trois décennies, les moins de 25 ans sont particulièrement frappés avec un taux de chômage supérieur à plus du double de la moyenne nationale (26 % pour les 15-24 ans) et qui peut même atteindre 40 %, 50 % voire plus dans certains quartiers difficiles. Dans l'Allier, la part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 10 % en un an.

## Exclus du marché du travail

Devant la gravité de cette situation, l'action doit être prioritairement menée envers les jeunes sans qualification pour qui l'accès au monde du travail est très difficile : **150 000 jeunes sortiraient, chaque année, du système scolaire sans diplôme.** Moins du tiers d'entre eux trouvent rapidement un emploi durable. Pour les autres, ce sont souvent plusieurs années de précarité avec une alternance de « petits boulots », de stages peu ou pas rémunérés, de missions d'intérim et de périodes de chômage.

## Offrir une première expérience...

Engagement fort du Président de la République, les emplois d'avenir proposent une solution nouvelle aux jeunes peu ou pas qualifiés en leur offrant la possibilité d'une première expérience professionnelle accompagnée d'une formation :

- un **dispositif qui s'inscrit dans la durée** pour les jeunes concernés : c'est un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans à temps plein donc un emploi et une véritable expérience professionnelle ;
- une **aide de l'État par emploi à hauteur de 75 %** de la rémunération brute au niveau du SMIC pour le secteur non marchand ;
- un programme ambitieux qui repose sur la mobilisation et la **coordination de tous les acteurs de terrain concernés** : État, collectivités, associations, service public de l'emploi...

## Aux jeunes les plus éloignés de l'emploi

Il s'agit des **jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans** au moment de la signature du contrat (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. A

titre exceptionnel, le dispositif est ouvert jusqu'au niveau bac +3 pour des jeunes habitant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale, sous certaines conditions.

En ciblant les jeunes les plus en difficulté, l'objectif du gouvernement est clair : éviter les « effets d'aubaine », c'est-à-dire que les emplois aidés ne viennent se substituer à d'autres emplois existants. C'est un des gages de l'efficacité du dispositif.

## D'abord dans le secteur non marchand

Les emplois d'avenir sont prioritairement tournés vers le secteur non-marchand, auprès notamment des collectivités territoriales, des associations et des entreprises d'insertion, dans des domaines tels que le développement durable, l'aide à la personne, l'économie sociale et solidaire. Si le dispositif n'est pas d'abord conçu pour le secteur marchand, où il existe d'autres leviers pour l'insertion des jeunes comme le contrat de génération, des emplois d'avenir peuvent être signés dans des entreprises relevant de secteurs identifiés comme prioritaires au niveau régional.

## La formation au cœur du dispositif

Assurer l'insertion professionnelle, c'est garantir que les femmes et les hommes recrutés en emploi d'avenir acquièrent des compétences nouvelles : tout employeur recrutant des emplois d'avenir s'engage à assurer aux bénéficiaires un tutorat pendant toute la partie de son contrat et un **parcours de formation réel et sérieux.**

Si l'originalité de ce contrat est la mise en place d'un parcours de formation aux jeunes, ce contrat est très encadré et le futur employeur ne sera pas seul, il sera accompagné dans sa démarche par Pôle emploi, les Missions locales et Cap emploi. L'objectif, c'est que le parcours de formation apporte une réelle plus-value à la plupart de ces jeunes en manque de qualification. En somme, le jeune entré avec peu sur un emploi d'avenir doit ressortir avec plus.

Initiative intéressante enfin à signaler et à encourager, le centre de gestion de l'Allier a lancé une convention permettant aux petites communes du département, qui ne peuvent pas embaucher seules un emploi d'avenir, de le recruter tout en partageant son temps de travail entre plusieurs communes.

Signer un emploi d'avenir pour un employeur, c'est permettre à un jeune d'accéder à un emploi (un vrai !), d'avoir un réel parcours de formation, un accompagnement dans l'emploi grâce au tutorat. C'est apporter à la fois un salaire, une expérience professionnelle et une qualification... et créer l'avenir.

SB



emplois d'avenir  
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

“Sans diplôme  
tu trouveras  
~~jama~~  
du boulot.”

# Vichy Val d'Allier s'engage dans les Emplois d'Avenir

Pour Jean-Michel GUERRE, Président de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier (VVA) et maire de Bellerive sur Allier, le dispositif gouvernemental est une opportunité d'emplois pour les jeunes.

## *Pourquoi la Communauté d'agglomération VVA s'engage-t-elle fortement dans le dispositif des emplois d'avenir ?*

La situation de l'emploi et notamment au niveau des jeunes dans le bassin vichyssois est alarmante : près d'un jeune de moins de vingt-cinq ans sur quatre est privé d'emploi ! Vichy Val d'Allier a saisi comme une véritable opportunité le dispositif gouvernemental d'emplois d'avenir s'inscrivant comme une promesse forte du candidat Hollande.

## *Quels sont les objectifs en termes de recrutement et dans quels secteurs ?*

La communauté d'agglomération vichyssoise s'est attachée à assurer une égalité d'accès aux emplois publics. Dans ce cadre, VVA a fait le choix de recruter des jeunes éloignés de l'emploi dans l'optique notamment de futurs départs en retraite d'agents titulaires mais aussi pour satisfaire des besoins prioritaires partiellement insatisfaits à ce jour dans des secteurs variés : service des sports, petite enfance, service technique.....

## *Les 12 postes en emplois d'avenir au sein de Vichy Val d'Allier sont à temps complet pour 3 ans.*

Quel sera le coût pour la communauté d'agglomération ?

Le coût d'un poste est d'environ 20 000 €. L'Etat prenant en charge 75% du coût, la charge nette pour VVA est d'environ 5 000 € par poste et par an soit environ 60 000 € par an pour les 12 postes.

## *Un des enjeux du dispositif est l'accompagnement des jeunes recrutés en termes de formation : quelles sont les actions menées par VVA en ce sens ?*

Vichy Val d'Allier fait preuve de volontarisme dans ce domaine en élaborant des plans de formations individualisés sur les trois ans du CDD pour chaque jeune recruté en lien avec les communes et les syndicats intercommunaux du territoire. VVA assurera toutes les démarches pour monter les actions de formations. Les communes bénéficieront ainsi d'une assistance gratuite sur l'accompagnement des jeunes sur la durée du contrat. Seules les actions de formation ou d'accompagnement spécifique resteront à la charge des communes.

## *Quelles sont les conditions de la réussite du dispositif au niveau local ?*

Les conditions de réussite au plan local procèdent tout d'abord d'une bonne compréhension du dispositif et de ses enjeux par les employeurs, mais aussi et surtout d'une volonté politique affirmée de garantir un accompagnement réel des jeunes afin de les amener de manière concrète vers l'emploi à l'issue de leur CDD.

Le partenariat avec les acteurs institutionnels, Mission Locale, CNFPT et Région Auvergne, demeure la clé de voûte de l'accompagnement et donc de la réussite au final du dispositif.

*« Vichy Val d'Allier fait preuve de volontarisme dans ce domaine en élaborant des plans de formations individualisés sur les trois ans du CDD pour chaque jeune recruté en lien avec les communes et les syndicats intercommunaux du territoire. »*

Jean-Michel GUERRE



